

6e révision de l'AI : réduire les dépenses comme promis

13.01.2012

D'un coup d'oeil

L'assurance invalidité est déficitaire depuis 17 ans. Elle a accumulé à ce jour 15 milliards de francs de dettes et doit être assainie d'urgence. En 2009, le peuple a accepté un relèvement temporaire de la TVA en sa faveur. Lors de la campagne de votation, une promesse importante a été faite par le Conseil fédéral et le Parlement, à savoir de réaliser une réforme axée sur les dépenses afin d'assainir durablement et définitivement l'assurance. C'est cet engagement qui a convaincu l'économie de soutenir le relèvement temporaire de la TVA. Il apparaît aujourd'hui que la promesse risque de ne pas être tenue, ce qui nuirait à la crédibilité des milieux politiques.

Le deuxième volet de la 6e révision de l'AI s'éloigne de plus en plus de l'objectif initial de réduction des dépenses. Le projet soumis en consultation estimait encore les économies nécessaires à 700 millions de francs, alors que le message présenté par le Conseil fédéral ne prévoyait plus que 325 millions de francs. La Commission de la sécurité sociale du Conseil des États a encore raboté ce montant de 75 millions, lequel est ainsi passé à 250 millions de francs. Désormais très inférieures aux intentions initiales, les mesures d'économie menacent la promesse du Conseil fédéral et du Parlement de restaurer l'équilibre financier de l'AI d'ici à 2017, terme du financement additionnel via la TVA.

Cet objectif doit pourtant être atteint dans l'intérêt de l'AI et de sa crédibilité. Autrement dit, il faut se tenir, sans discuter, au volume d'économies fixé initialement. L'AI a également besoin d'un frein à l'endettement. C'est à cette condition qu'il sera possible d'assurer durablement son équilibre financier.